

Construire ensemble une solution répondant à vos besoins de recrutement

Objectifs

- **Pour collectivité ou association** : Accompagner l'entrée d'un jeune motivé dans le monde de l'entreprise et lui faciliter l'accès durable à l'emploi, tout en bénéficiant d'aides à l'embauche
- **Pour le jeune** : Intégrer le milieu professionnel, acquérir une expérience et développer ses compétences

Recruteur concerné

- Association, collectivité territoriale, établissement public, structure d'insertion par l'activité économique ou une structure marchande disposant d'une DSP (Délégation de Service Public).

Public concerné

- Jeunes de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat
- Jeunes : sans diplôme
- Ou titulaire d'un CAP/BEP et en recherche d'emploi de 6 mois au cours des 12 derniers mois*
- Ou possédant un BAC (ou jusqu'à un BAC + 3), résidant dans un QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) et justifiant de 12 mois de recherche d'emploi dans les 18 derniers mois.

Qu'est ce que c'est ?

- CDI ou 1 CDD de 12 à 36 mois
- Temps de travail hebdomadaire de 24 à 35 heures
- Une formation pour apprendre un métier et préparer l'avenir du jeune
- Possibilité pour 2 structures non marchandes de mutualiser un même contrat
- Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après la fin du contrat

Avantages

- **Aide financière de l'État** : prise en charge à hauteur de **75% du SMIC sur 3 ans maximum**
- **Aide financière de l'Etat** pour les GEIQ et IAE : **47% du SMIC.**
- **Exonération de charges sécurité sociale**

Coût mensuel résiduel à charge de l'employeur

- › 560€ pour une entreprise du secteur non marchand
- › 965 € pour les GEIQ et les IAE.

* Dérogation possible suivant la situation sociale du jeune.

La Mission Locale,
votre partenaire
privilegié

Pour toute question liée aux
Emplois d'Avenir,
une équipe à votre service
02 43 84 16 60
ea@mlmans.info

Les + Mission Locale

Aide au recrutement

- Renseignements sur le dispositif et ses modalités
- Connaissance des jeunes et de leur profil
- Présélection qualifiée des candidatures jeunes

Appui à la mise en place du contrat

- Définition du poste et signature de la convention

Accompagnement sur la durée du contrat

- Disponibilité et réactivité de nos équipes
- Suivi des jeunes en emploi et facilitation de leur intégration

Pour plus d'informations :

<http://travail-emploi.gouv.fr>

